Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n° 330

Minima conventionnels : l'objectif patronal reste le désaccord, pour tasser toujours plus les salaires

Après que les organisations syndicales aient quitté la table des négociations lors de la négociation des minima conventionnels qui a eu lieu pendant la réunion du 24 juin 2026, la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des Bureaux d'Études du 9 juillet 2026 n'a pas permis d'avancer sur le sujet. Loin s'en faut !

Le patronat a adressé aux organisations syndicales de nouvelles propositions :

- Le salaire minimal de Branche à 1 905 € brut,
- + 480 € / an (+ 40 €),
- + 600 € / an (+ 50 €) sur les 5 premiers niveaux IC et les deux derniers niveaux ETAM,
- + 720 € / an (+ 60 €) sur les niveaux ETAM intermédiaires (2.3 et 3.1),
- + 1 080 € / an (+ 90 €) pour les 4 premiers niveaux ETAM.

Pour ne pas changer, le patronat se cache derrière le contexte économique général qui n'est pourtant pas vraiment celui de la branche en particulier pour justifier ses propositions. Rappelons que depuis la dernière revalorisation de la grille en 2022, la crise inflationniste a conduit à un décrochage des minima conventionnels correspondant à une perte de pouvoir d'achat de près de 13 %.

Autant dire que la proposition patronale est loin de tout rattrapage. La seule chose qu'elle assure est de ne pas avoir renégocier rapidement du fait de l'inflation et des revalorisations du SMIC ! Une nouvelle fois, malgré l'opposition des organisations syndicales, le patronat entend mettre une signature à cette nouvelle proposition sans avoir même pris le temps de négocier un accord. Cette fois-ci encore, les postures patronales ne prennent pas et nous n'en resterons pas là !

L'autre sujet de négociation pendant cette réunion portait sur la transition écologique, sur laquelle l'instance négocie depuis près de deux ans un accord.
Si sur bien des points on peut le considérer insuffisant, de nombreuses avancées ont pu être obtenues, intégrant les enjeux de biodiversité, d'IA, il est enrichi d'indicateurs de suivi, notamment sur l'empreinte numérique.

La CGT défend la responsabilisation des entreprises et la prise en compte de l'ensemble des effets sur sa chaîne de valeur, depuis ses fournisseurs jusqu'aux prestataires en passant par ses propres activités. Ce texte est une première avancée, nos revendications ayant été reprises en partie. C'est la raison pour laquelle nous avons signé cet accord, même si bien des avancées doivent encore être conquises.

Nous ne manquerons pas de suivre attentivement le déploiement de l'accord pour mieux remettre à l'ouvrage la négociation de son évolution.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *BI BE* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
Courriel : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr